

Déclaration

Le 22 février 2011, les scolaires de la ville de Koudougou entament une marche de protestation suite au décès de leur camarade, ZONGO L. Justin, en classe de 3^e au collège privé KABORE-GESTA, décès qui serait la conséquence de coups et blessures de la part d'agents de la Police.

ZONGO Justin aurait eu une altercation avec une camarade de classe du nom de ZONGO Aminata. Malgré l'intervention de la direction de l'établissement pour régler le problème, Mlle ZONGO a porté plainte contre Justin. Ce dernier affirmera avoir subi des sévices au commissariat de Police. Il lui sera également intimé l'ordre de payer une contravention de 6000 francs CFA et d'honorer les frais d'ordonnance de ZONGO Aminata qui aurait eu des blessures. Convoqué une deuxième, puis une 3^{ème} fois des éléments de la Police iront le chercher manu militari dans l'enceinte de l'établissement, lui administrant des gifles devant ses camarades.

Exaspéré par le comportement de la police, Justin porta plainte auprès du Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Koudougou, pour coups et blessures de la part de la Police. Interné par la suite au Centre Hospitalier Régional (CHR) à Koudougou, Justin ZONGO décèdera le 20 février aux environs de 02 heures.

Dès l'annonce de la nouvelle, les élèves décidèrent spontanément d'organiser une marche de protestation auprès du Gouverneur de Région et du Directeur Régional de la police nationale pour dénoncer les sévices subies par leur camarade et qui auraient causé sa mort.

En lieu et place d'une attitude de conciliation, les manifestants seront dispersés par la force brutale. En réaction, toute la journée du 22 février, le centre ville sera pris d'assaut par des milliers de jeunes, criant leur ras le bol et leur colère. S'en suivra une répression d'une rare violence menée par les forces de sécurité (Police nationale et Compagnie Républicaine de Sécurité/CRS notamment), ayant occasionné 32 blessés admis au CHR pour des soins. Dans la soirée du 22 février, le Gouverneur organise un point de presse animé par lui-même, le Procureur du Faso, le Maire et le Médecin Chef du service de médecine générale, point de presse au cours duquel ils déclarèrent que Justin ZONGO serait mort de suites de méningite. C'est cette déclaration qui a jeté l'huile sur le feu.

Le 23 février, plusieurs organisations de jeunesse prirent d'assaut les rues. OUEDRAOGO Assad Aboubacar de la classe de 3^{ème} C au lycée municipal de Koudougou et BADO Issa, apprenti mécanicien dans un garage auto succomberont dans la soirée du 23 février, de suites de blessures graves, vraisemblablement occasionnées par des tirs à balles réelles sur les manifestants.

Dans la journée du 24 février, l'on enregistra la mort de BOUDA Michel élève de 5^{ème} au lycée départemental de Kindi et de ZOUBGA Ahmed, élève en classe de CE2 à l'école centre de Poa, qui ont été victimes de tirs à balles réelles. A Poa, sous la colère et en guise de représailles, André DABIRE, policier, sera lynché à mort par la population. Toujours le 24 février, KISSOU Wendkouni, étudiant de 1^{ère} année de Sciences Economiques et de Gestion (SEG) à l'université de Koudougou succombera à ses blessures, alors qu'il avait été admis la veille à l'Hôpital Yalgado Ouédraogo, suite à un traumatisme crânien.

Face à la gravité de la situation et fidèle à sa mission de promotion, de protection et de défense des droits humains, le MBDHP :

- présente ses condoléances aux familles des personnes tuées au cours des manifestations et souhaite un prompt rétablissement aux blessés ;
- exige que les auteurs des sévices corporels subis par Justin ZONGO soient identifiés et traduits devant la justice pour répondre de leurs actes ;
- dénonce la mauvaise gestion de la crise par les autorités administratives, politiques et judiciaires ;
- dénonce la répression barbare et sanglante qui s'est abattue sur les manifestants et qui a occasionné tant de morts, ainsi que de nombreux blessés aussi bien du côté des manifestants que des forces de sécurité ;
- exige l'identification sans délais, l'arrestation, le jugement ainsi que la sanction de ceux qui ont commandité et dirigé les opérations de répression, de ceux qui ont tiré sur les manifestants et occasionné tant de morts et de blessés ;
- exige respect strict des franchises scolaires et universitaires ;
- exige la réparation des préjudices subis par les commerçants dont les hangars et étals ont été détruits du fait des jets des grenades lacrymogènes ;
- exige l'arrêt de l'impunité, comme moyen et méthode de gouvernement ;
- exige la réouverture du dossier Norbert ZONGO et compagnons, ainsi qu'un traitement diligent des dossiers pendants de crimes de sang et de crimes économiques.

Hier c'étaient DABO Boukary étudiant en 7^{ème} année de médecine à l'Université de Ouagadougou, les élèves de Garango, le jeune Flavien NEBIE de Boussé et bien d'autres élèves ou étudiants, tués ou blessés au cours de manifestations. Aujourd'hui ce sont des jeunes de Koudougou, Kindi et Poa, encore des élèves et étudiants.

A qui le tour demain ? Trop c'est trop ! Plus jamais ça dans notre pays. Le droit à la vie est sacré !

***Vérité et justice pour Justin ZONGO
et pour tous les jeunes qui ont perdu la vie pour avoir réclamé plus de liberté et de justice !***

Ouagadougou, le 28 février 2011

Le Comité Exécutif National

